



## Congés payés en arrêt maladie

Par **Vanessaeee**, le **07/01/2024** à **23:25**

De retour de congé parental total je demande un 50 pour cent. Cependant je n'ai plus de congés payés acquis en nombre suffisant ( ils ont été posés entre mon congé maternité et mon congé parental) pour couvrir mes prochaines vacances (fermeture de l'établissement aux vacances scolaires). Mon employeur me demande donc de faire des heures pour pouvoir bénéficier de ces périodes de congés... Ma situation personnelle est compliquée et encore plus avec cette situation délicate dans laquelle je me retrouve (travailler à trois quart faute du mi temps demandé)... Je ne pense pas pouvoir tenir ce rythme. Aussi ma question est de savoir si je suis arrêtée par un médecin vais-je à nouveau cumuler des congés payés? J'espère régulariser ma situation... ou vais je retrouver ce déficit à ma reprise? Que se passe-t-il si je suis arrêtée sur une période de congés payés?

Merci